



« Personnalité Otage »

I-247

- K.50 - K.48 - PO -

Nom : RANNOU

Prénom : Jean-Michel

Date naissance : 13 juin 1894

Lieu de naissance : Le Cloître-Pleyben (29190).

N° Matricule à Flossenbürg :

à Neuengamme : 37560

Situation familiale avant l'arrestation : célibataire.

Situation professionnelle : Inspecteur de la Sûreté Nationale.

Domicile : Le Havre (76600).

ARRESTATION : le 10 juin 1944 au Havre (76600).

Circonstances d'arrestation : Arrêté le 18 février 1941 pour délivrance de fausses pièces d'identité à un PG évadé. Deuxième arrestation, selon l'intéressé pour "indésirable à la zone côtière". Après son incarcération, il fut suspendu de ses fonctions jusqu'au 1er avril 1942, puis réintégré dans la Police Régionale d'Etat. Quelques mois après sa réintégration, l'intéressé fut convoqué par le chef de la Gestapo du Havre qui l'interrogea sur ses activités policières sous prétexte que l'Administration allemande de St Germain en Laye désirait avoir des renseignements à ce sujet. Il profita de cet alibi pour l'inviter à lui servir d'indicateur mais M. Rannou refusa en déclarant qu'il était français et tenait à le rester. Il est à noter également qu'en 1940, lors de l'arrivée des troupes allemandes au Havre, M. Rannou brûla certaines archives de son service pour éviter qu'elles ne tombent aux mains de l'ennemi".

Lieux d'emprisonnement : Le Havre, Rouen, Compiègne.

Date de départ de Compiègne : le 15 juillet 1944 pour Neuengamme.

DÉPORTATION : « Personnalité-Otage ».

Camps et Kommandos successifs : arrive à Neuengamme le 18 juillet 1944 dans le transport qui comprend plus de 1500 détenus. Dans ce nombre sont incluses 326 Personnalités considérées comme « Personnalité Otage (PO) ». A ce titre les détenus bénéficient de conditions particulières dans le camp. Evacué le 12 avril 1945 vers Theresienstad (Terezin) puis vers le kommando spécial de Brezany les deux dépendants de Flossenbürg.

Date et conditions de sa libération : libéré par les Russes le 8 mai 1945.

Rapatriement : le 18 mai 1945 par Paris (Hôtel Lutétia).

RETOUR A LA VIE CIVILE :

Réinsertion dans son environnement (familial-social-professionnel) :

Difficultés ou non à reprendre une vie normale :

Autres informations et sources :

Nom et adresse actuelle du rédacteur de la fiche :